



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales et
de la coordination interministérielle**

**Service de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial**

Bureau des ICPE

Affaire suivie par : Lucie MARION

tél : 02 48 67 34 34

lucie.marion@cher.gouv.fr

pref-coordination-icpe@cher.gouv.fr

Bourges, le **14 DEC. 2022**

Attestation de silence vaut accord

Le préfet du Cher atteste que la SAS Boralex Préveranges a déposé une demande de prorogation à compter du 26 février 2023 d'une durée d'un an du délai de mise en service de l'installation et du délai de validité de l'enquête publique concernant la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent située sur les communes de Préveranges et Saint Saturnin (18).

La demande a été réceptionnée le 26 août 2022.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, le silence gardé par l'administration dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande vaut acceptation de celle-ci.

Une prorogation d'une durée d'un an du délai de mise en service de l'installation obtenue par l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2014 modifié est donc implicitement accordée jusqu'au 26 février 2024.

La présente attestation peut être déférée à la juridiction administrative auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles, 2, esplanade du Grand Siècle - B.P. 90476 - 78011 Versailles Cedex :

- 1° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la notification,
- 2° Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai de quatre mois à compter des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Carl ACCETTONE

Copie à :

DREAL Centre - Val de Loire / UID 18-36